



## Conseil départemental

### Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 283320 / BP 2022 - 402 - Transition écologique – Transports et mobilités douces

**Objet : Co-construire un avenir souhaitable autour de l'aéroport Toulouse-Blagnac (Vœu de Mme Martine Croquette, Conseillère départementale du canton de Tournefeuille et l'ensemble des membres du groupe Communiste, Républicain et Citoyen, l'ensemble des membres du Groupe Génération.s, Socialisme et Ecologie et l'ensemble des membres du Groupe Socialiste, Radical, Progressiste et Citoyen)**

#### **Le Conseil départemental,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 24 du Règlement intérieur de l'Assemblée départementale ;

**Vu** le vœu suivant de Mme Martine CROQUETTE, de l'ensemble des membres du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, l'ensemble des membres du Groupe Génération.s, Socialisme et Ecologie et l'ensemble des membres du Groupe Socialiste, Radical, Progressiste et Citoyen :

"L'Aéroport Toulouse-Blagnac est le plus grand d'Occitanie et il est un outil industriel majeur pour notre territoire, en plus d'être un moyen irremplaçable de desserte du département. Facteur de développement, cet équipement produit néanmoins certaines externalités négatives dont les collectivités essaient de limiter l'impact.

Le Département de la Haute-Garonne est particulièrement vigilant au développement d'un transport aérien durable, prenant en compte les enjeux économiques de l'aéronautique, sans compromettre la qualité de vie de ses habitants.

En effet, déjà en 2017, près de 15 000 habitants de la métropole toulousaine étaient exposés aux nuisances sonores des vols de nuit, soit 73 % de plus qu'en 2012. Il faut y ajouter que 100 000 personnes, essentiellement dans les quartiers populaires, sont survolées par le couloir aérien et sont atteintes directement par les pollutions induites.

Ainsi, au cours de l'année 2020, le Département et la Région Occitanie ont confié à Bruitparif, la mise en place d'un dispositif de mesure du bruit autour de l'aérodrome Toulouse-Blagnac, ayant pour objectif de disposer de données objectives sur les expositions sonores des populations et d'en assurer un suivi sur le long terme.

Avec le lancement d'une approche équilibrée qui permettra, à terme, une maîtrise et une atténuation des nuisances sonores et par ailleurs, avec l'Atelier des territoires, s'ouvre enfin une période de dialogue, de concertation et de co-construction d'un avenir souhaitable autour de l'Aéroport Toulouse-Blagnac.

Cependant, nous considérons que ces démarches n'auront de sens que si l'ensemble des restrictions d'exploitation est mis à l'étude dès à présent, l'instauration d'un couvre-feu nocturne au même titre que les autres mesures.

Aussi, nous demandons que soit lancée, dans le cadre de ces concertations, l'étude des conséquences économiques, sociales, environnementales et sanitaires de la mise en œuvre de toute restriction d'exploitation autour de l'Aéroport Toulouse-Blagnac afin de nourrir les réflexions, d'apaiser les débats et d'objectiver les décisions qui seront prises dans le cadre des processus engagés."

**Sur** proposition de son Rapporteur,

## Décide

Article unique : de transmettre ce vœu à M. le Premier Ministre, à M. le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, à Mme la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, à Mme la Ministre de la Transition Ecologique, à M. le Ministre des Solidarités et de la Santé, à M. le Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition écologique, chargé des transports, à M. le Préfet, à Mme la Présidente du Conseil Régional, à M. le Président de Toulouse Métropole et à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse.

*La présente délibération a été adoptée à la majorité par vote à main levée.*

*44 "Pour" : Mme Artigues, M. Bagnéris, Mme Baylac, MM. Boureau (procuration Mme Malric), Bouteloup (procuration M. Méric), Mmes Boyer, Croquette, M. Cujives, Mme Degers, MM. Denouvion, Duclos, Fabre, Mme Farcy, M. Fella, Mme Floureusses (procuration M. Denouvion), MM. Fouchier, Gabrieli (procuration Mme Boyer), Mme Geil-Gomez, M. Gibert, Mme Goffre-Pedrosa, M. Gojard, Mme Hardy, M. Hébrard (procuration Mme Siorat), Mme Honvault, MM. Klotz, Laffont, Mmes Laurenties-Barrère, Leclerc (procuration Mme Vezat-Baronia), MM. Llorca, Lubac, Mmes Lumeau-Préceptis, Malric, MM. Méric, Péré, Mme Poumirol, M. Rival, Mme Saint-Aubain, M. Simion, Mme Siorat, M. Suaud, Mmes Touzet, Vezat-Baronia, M. Vincini et Mme Volto (procuration M. Laffont).*

*2 "Contre" : M. De Scorraille et Mme Lamant.*

*2 "Abstentions" : Mme Barrière et M. Dumoulin.*

*Mme Courade et M. Taravella ne participent pas au vote en raison d'un intérêt à l'affaire.*

*2 "Absents" : Mmes El Kouacheri et Masella.*

*Mme Vieu qui a la procuration de M. Deuilhé a quitté la salle au moment du vote.*

**Signé**

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental

**Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 08/04/2022 - n° AR 031-223100017-20220308-Imc100000283902-DE**